



Cahier Des Charges Sonorisation

ANIMATIONS ET SHOWS SUR LES STANDS

**👉 Document à consulter
obligatoirement pour toutes les
sociétés utilisant un système de
sonorisation ou un show sur leur
stand *et à transmettre à leurs
installateurs***

SONORISATION D'ANIMATION ET SHOWS

L'autorisation de la sonorisation d'animations et shows sur stand est impérativement liée au respect des conditions énoncées ci-dessous, et à l'acceptation des mesures sanctionnant leurs non observation.

I - AUTORISATION

Le Formulaire d'AUTORISATION DE SONORISATION D'ANIMATIONS ET SHOWS SUR STAND doit être renvoyé dûment rempli et signé par tout exposant désirant organiser une animation ou un show sonorisé sur son stand.

Les exposants qui envisagent une animation musicale sur leur stand devront en informer préalablement l'organisateur. Toute animation musicale ne sera autorisée qu'après accord écrit de l'organisateur, sur présentation d'un projet précis (matériel et source sonore utilisés, type d'animations...)

II- REGLES D'INSTALLATION DU MATERIEL DE SONORISATION SUR LES STANDS

- Dans tous les cas les enceintes devront être tournées vers l'intérieur du stand et inclinées vers le sol.
- La hauteur d'installation des enceintes ne pourra excéder 2 m.
- Les enceintes ne pourront pas être installées sur des ponts lumières même si ceux-ci n'excède pas 2 m de hauteur.
- L'asservissement du système de sonorisation au système de sonorisation du hall d'organisation est obligatoire (voir formulaire dans le guide de Paris Expo)
- Le volume sonore ne pourra excéder **80 décibels** à la sortie des enceintes et sur l'ensemble du stand.
- Les caissons des basses ne sont pas autorisés sur les stands.

III -L'ensemble de l'installation de sonorisation peut être réalisée par la société GTIE-expo

GTIE-expo

BP 506 - 75724 PARIS CEDEX 15 - FRANCE

Tel : 01 57 25 35 35 - Fax : 01 57 25 30 50

Nom du contact : Mlle Sarah OUERTANI

VI - CONTROLES

Les contrôles seront effectués sur l'initiative de l'organisateur qui demandera éventuellement une modification du volume sonore. L'exposant autorise expressément la Commission à pénétrer sur le stand pour demander le réglage du volume sonore.

V - ASSURANCES

Tout exposant, bénéficiaire d'une autorisation de sonorisation d'animation ou show sur son stand, s'engage expressément à assurer l'ensemble du matériel de sonorisation contre les risques habituels, et particulièrement en matière de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance de premier ordre pour un montant destiné à couvrir largement tous dommages qui résulteraient de tous sinistres pouvant raisonnablement être envisagés.

VI - INFRACTION

Toute infraction constatée par les organisateurs du salon, leurs représentants ou tout tiers dûment mandaté à cet effet pourra donner lieu à une interdiction pure et simple du fonctionnement du système sonore sur le stand et d'une obligation de la part de l'exposant du démontage de celui-ci.

VII – RAPPEL DE LA REGLEMENTATION / ASSERVISSEMENT DES SYSTEMES DE SONORISATION DE STAND

La source d'alimentation de toute sonorisation est asservie à la sonorisation de sécurité du Hall, cette alimentation est coupée lors de la diffusion de l'alarme générale d'évacuation. Le coût de cette installation sera supporté par l'exposant. **En cas d'installation sonore sur votre stand, vous devez, pour des raisons de sécurité, prévoir l'asservissement de celle-ci au système de sonorisation du hall. Cela permet d'interrompre la sonorisation des stands en cas de message d'urgence.**

Merci de prendre contact avec le service Exposants de Paris Expo au + 33 1 72 72 10 00.

**NIVEAU SONORE
MAXIMAL AUTORISE
80 DECIBELS**



DEMANDE D'AUTORISATION :

- **D'INSTALLATION DE LA SONORISATION**
 - **D'ANIMATION SONORE**
 - **SHOWS SUR STAND**

NOM DE L'EXPOSANT-----

HALL----- ALLEE -----STAND -----

PERSONNE RESPONSABLE: -----

Souhaitez-vous utiliser une installation sonore ?

OUI

NON

→ NOMBRE D'ANIMATIONS ET SHOWS JOURNALIERS : -----

PLANNING ET HORAIRES DE SHOWS

Samedi 13 septembre	Dimanche 14 septembre	Lundi 15 septembre

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions d'organisation du Cahier des Charges de la « **SONORISATION D'ANIMATION ET SHOWS** » et nous nous engageons à respecter ces mesures pour les animations et shows sonorisés qui seront organisés sur notre stand au prochain MONDIAL COIFFURE BEAUTE. **Sans cette déclaration dûment signée et retournée il sera interdit de mettre de la musique sur notre stand :**

DATE

CACHET

SIGNATURE

A renvoyer dûment rempli et signé avant 13 Août 2008

MONDIAL COIFFURE BEAUTE

COMEXPO PARIS

55, Quai Alphonse le Gallo - BP 317

92107 BOULOGNE CEDEX FRANCE

Tél : 01 49 09 60 35 Fax : 01 49 09 61 06



DECLARATION SACEM

La musique appartient à ceux qui l'écrivent et la composent. Le Code de la Propriété Intellectuelle prévoit que les auteurs, compositeurs et éditeurs doivent donner leur autorisation avant la diffusion publique de leurs œuvres et recevoir une rémunération.

La SACEM délivre cette autorisation, perçoit les droits d'auteur et les répartit entre les créateurs et éditeurs de musique qu'elle représente.

Nous rappelons donc aux exposants que, préalablement à toute reproduction ou diffusion d'œuvres musicales, l'exposant doit demander une autorisation à la SACEM.

Ainsi, l'exposant devra être titulaire de l'autorisation préalable **au minimum 15 jours avant** le premier jour du salon.

TARIFICATION GENERALE CONTRACTUELLE VALIDITE 2008

1. Pour les 130 premiers m² 1,62 Euros HT par m², par jour.
2. A partir de 131 m² 1,22 Euros HT par m², par jour.

Exemple de tarification pour un stand de 200 m² :
(130 m² x 1,62 + 70 m² x 1,22) x 4 jours = 1184,96 Euros HT.

PERTE DES CONDITIONS PROTOCOLAIRES :

En cas de non respect par l'exposant des obligations contractuelles, la SACEM sera fondée à supprimer les avantages protocolaires énoncés au présent accord. Dans ce cas, la redevance sera calculée selon la tarification prévue sous la rubrique « Tarification générale » qui est la suivante :

1. Pour les 130 premiers m² 2,03 Euros HT par m², par jour
2. A partir de 131 m² 1,52 Euros HT par m², par jour

Informations et demande d'autorisation sont à demander à :

SACEM
Tél : 01 40 04 64 78 ou 01 40 04 64 64
E-mail : brigitte.pain@sacem.fr

NB : Lors de la diffusion publique de musique enregistrée (phonogramme de commerce) l'exploitant recevra parallèlement à la facture SACEM, une note de débit SPRE représentant 18% du montant des droits d'auteur dus à la SACEM.



**BON DE COMMANDE D'INSTALLATION DE
SONORISATION
GTIE**

Nom de l'exposant :	ADRESSE :	Nom du responsable :
	Stand n° : Hall :	Tèl :

TARIFS :

Tarif de location pour la durée de MONDIAL COIFFURE BEAUTE :

Installation sonorisation complète fournie par **GTIE-expo**, à la demande, comprenant :

- 1 lecteur de cassette **ou** 1 lecteur CD audio (à spécifier à la commande).
- 1 préamplificateur mélangeur,
- 1 amplificateur stéréo

Nombre de diffuseurs sonores Type BOSE 101 ou 102.

SUPERFICIE DU STAND	NOMBRE ENCEINTES ACOUSTIQUES	PRIX T.T.C. (TVA incluse)
de 40 à 60 m ²	4	344 €
de 61 à 100 m ²	6	478 €
de 101 à 180 m ²	8	671 €
Compresseur de modulation		239€

COMMANDE :

Les commandes de sonorisation devront être passées, IMPERATIVEMENT avant le 27 Août 2008.

N.B : Après cette date, les demandes seront honorées dans la mesure de la disponibilité de nos stocks.

Les règlements TTC devront être effectués **en même temps que la commande avec un** plan (ci-joint au verso) comportant l'emplacement souhaité des diffuseurs sonores. (Sans plan, l'implantation des diffuseurs sonores sera effectuée par GTIE et, dans tous les cas, aucune modification ne sera apportée).

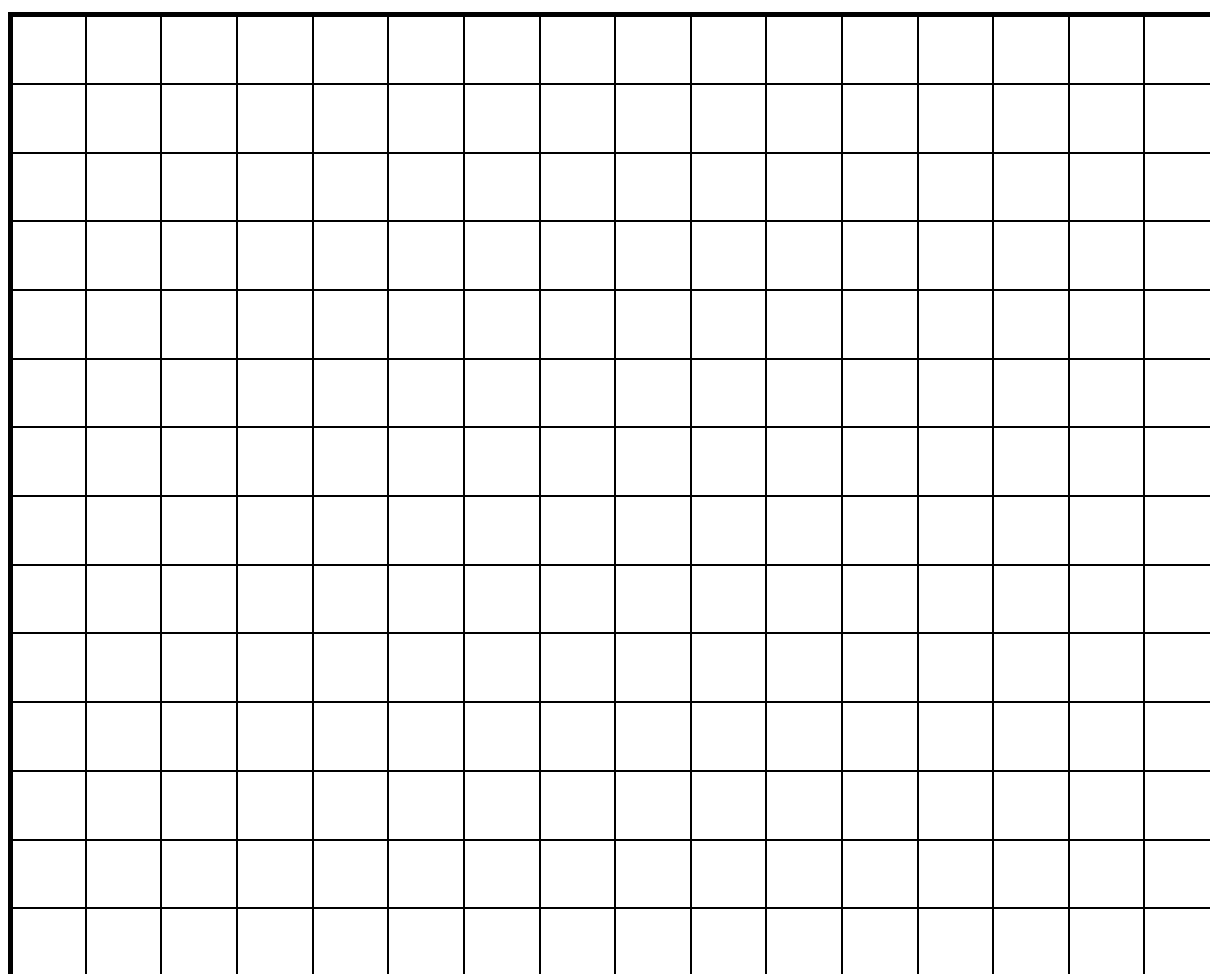
IMPORTANT : Un responsable du stand devra être présent sur le stand pour la prise en charge du matériel la veille de l'ouverture de 14 h à 18 h.

La commande est à adresser à :

GTIE-expo
BP 506 - 75724 PARIS CEDEX 15 - FRANCE
Tel : 01 57 25 35 35 - Fax : 01 57 25 30 50
Nom du contact : Mlle Sarah OUERTANI

Chèque à l'ordre de GTIE-expo

NOM DE L'EXPOSANT..... HALL..... ALLEE STAND



PLAN : Sur ce quadrillage à 1 cm par mètre, indiquez la situation des appareils de sonorisation en précisant la position des Allées et Stands avoisinants.

Ce plan est à renvoyer à **GTIE-Expo** avec le bon de commande.

DATE

Cachet et signature de l'exposant